

# 7.1

## Avis et communiqués

---

---

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Conformément à ce que prévoit l'article 291 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, les personnes ci-dessous ont été élues à titre d'administrateurs de la Chambre de l'assurance de dommages :

- **M. Ted Harman**, dirigeant certifié de cabinet de courtage;
- **M. Jonathan Fradet**, dirigeant certifié de cabinet d'expertise en règlement de sinistres.

Les nouveaux administrateurs entreront en fonction en février 2020 conformément à ce que prévoit le Règlement intérieur de la Chambre. Leurs mandats respectifs sont d'une durée de trois ans et sont renouvelables une seule fois.

Le 9 janvier 2020